



Communiqué de presse  
24 juillet 2017

## **Baisse des aides au logement de 5 euros Une provocation pour 6,5 millions de personnes**

C'est sans aucun doute la première attaque sur les revenus des plus modestes, qui annonce la non indexation des aides au logement pour 2018. En effet, de par la loi, ces aides doivent être revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL). A défaut, nous attendrions du gouvernement un gel des loyers pour l'année à venir.

Cependant, tout indique une volonté de casser le système des aides au logement en place depuis 1977, sous prétexte de leur caractère inflationniste. Nous contestons totalement cet argument. Il suffit d'ailleurs de comparer dans le temps la dégradation du caractère solvabilisateur de cette aide. En 1977, on pouvait toucher une aide au logement avec des revenus inférieurs à 1,7 SMIC, alors qu'à ce jour cette même aide est octroyée à des ménages dont les revenus sont inférieurs à 1,02 SMIC. De la même façon, le loyer moyen des allocataires a progressé de 35 % depuis 2000, alors que le loyer plafond des aides n'a progressé que de 17 %.

Si nous constatons ces dernières années une évolution en masse du montant des aides au logement (APL, ALF, ALS), c'est qu'il y a tout simplement une augmentation notable du nombre de bénéficiaires, liée à la montée dramatique de la précarité dans notre pays. A titre d'exemple, 500 000 allocataires de plus entre 2010 et 2016. Si leur nombre augmente, c'est parce que le montant des retraites est insuffisant, le nombre de personnes sans emploi explose et le revenu des travailleurs précaires ne leur permet plus de vivre décemment de leur travail.

S'il y a des ajustements à faire en matière de politiques de logement, suivons l'avis de la Cour des comptes qui préconise de supprimer les dispositifs fiscaux d'encouragement à l'investissement immobilier locatif pour un coût annuel de 2 milliards d'euros. La Cour des comptes qui s'interroge également sur l'efficacité de la TVA à 5,5 % (au lieu de 20 %) lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux dans un logement achevé depuis plus de 2 ans, ce qui correspond à une dépense publique de 5,2 milliards pour seulement 127 000 emplois créés. Ce ne sont que deux exemples des possibilités d'économies potentielles dont l'existence n'est liée qu'à la puissance des lobbies du bâtiment.

Au moment où le gouvernement envisage de baisser de façon notable l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), il est pour la CLCV scandaleux d'aborder la question des économies budgétaires en s'attaquant aux populations les plus modestes. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les élus d'En Marche, il ne semble pas que vous ayez été élus pour cela.

### **Contacts**

Jean-Yves Mano : 06 81 99 31 50 ([jy.mano@clcv.org](mailto: jy.mano@clcv.org))